



UNION FEDERALE CGT DIRM NAMO

Sous l'égide du collectif Mer CGT et de la Fédération Nationale
de l'Équipement et de l'Environnement

Règlement intérieur local

Afin de protéger les agents des DIRM, la fédération FNEE-CGT réclame depuis l'an dernier un cadrage national des DIRM à l'instar de celui qui a été mis en place pour les DIR (11 entités). Ce document élaboré par le ministère en concertation avec les organisations syndicales permet d'assurer dans un maximum de domaines (régimes de travail, actions sociales...) l'harmonisation entre les différentes directions préservant ainsi l'égalité de traitement des agents du Ministère.

Au vu de l'absence d'un cadrage national (seule garantie d'égalité de traitement entre les personnels des différentes DIRM) et du fait des dangers représentés par certains points contenus dans le RIL (astreinte, PAM, CSN, Phares et Balises, remise en cause de l'horaire variable), nous sommes conduits Monsieur le Directeur, à vous demander d'enlever le point 3-2 sur le règlement intérieur de la DIRM NAMO lors de la réunion du comité d'hygiène et de sécurité du 20 septembre 2011.

C'est pour ces raisons et bien que conscients que certains aspects positifs de ce RIL seront retardés dans leur application nous sommes amenés à adopter cette position. Notre souci est, avant tout, de préserver aux agents des DIRM les garanties d'égalité de leur métier.